



D20250601

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

Autorisation à monsieur le Maire de notifier le marché de maîtrise d'œuvre et d'engager les dépenses afférentes au projet de réfection de la toiture de la mairie, incluant les marchés de prestations intellectuelles complémentaires

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 10 juin 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix juin, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : ALBA Guillaume, BAISSADE Matthieu, CRES Sébastien, CUVILLIER Florent, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, MARTIN Charlotte, MEJEAN Gilles, PLUQUET LEROND Amandine, SEMENOFF Serge et TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : DURAND Bruno, DURAND Céline, KUSOSKY Virginie.

Mme. LEBLOND Nadège a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21 ;

Considérant la nécessité impérieuse de procéder à la réfection de la toiture de la Mairie afin d'assurer la bonne conservation du bâtiment communal, la sécurité des occupants et la pérennité du patrimoine de la commune ;

Considérant les études préalables menées et les besoins techniques et administratifs identifiés pour la bonne exécution de ce projet ;

Considérant le résultat de la procédure de consultation pour la désignation du maître d'œuvre, menée conformément aux règles de la commande publique ;

Considérant le choix du maître d'œuvre SECC Agence Région PACA - Occitanie pour un montant de 36 270 € HT

Considérant que la conduite et la bonne exécution du projet nécessitent, outre le marché de maîtrise d'œuvre et les futurs marchés de travaux, l'intervention de prestataires complémentaires pour des missions de contrôle, de sécurité, d'expertise et autres prestations intellectuelles ;

Considérant l'opportunité de conférer au Maire les autorisations nécessaires pour engager ces dépenses et notifier les marchés correspondants, ainsi que pour accomplir toutes les démarches administratives et financières liées au projet, afin d'en assurer la bonne conduite et la sécurité juridique et technique.

DÉCIDE à l'unanimité :

D'approuver le choix du maître d'œuvre SECC Agence Région PACA - Occitanie pour la réalisation des études et du suivi des travaux de réfection de la toiture de la Mairie.

D'autoriser Monsieur le Maire à notifier le marché de maîtrise d'œuvre et à signer tous les documents contractuels et administratifs afférents à ce contrat.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses afférentes au projet de réfection de la toiture de la Mairie, à l'exception des marchés de travaux principaux, d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leur avenant qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

D'autoriser Monsieur le Maire à conclure et notifier tous les marchés de prestations intellectuelles, de contrôle et de sécurité nécessaires au projet, notamment :

Le contrôleur technique (CT) ;

Le coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) ;

Et, le cas échéant, d'autres prestataires tels qu'huissier, géomètre, diagnostiqueurs divers, etc.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers afférents à l'ensemble du projet de réfection de la toiture de la Mairie, incluant notamment les autorisations administratives (permis de construire, déclarations préalables, etc.), les contrats d'assurance, les demandes de prêts, les demandes de subventions, et tous autres documents nécessaires à la réalisation du projet, à l'exclusion des marchés de travaux principaux.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution desdits marchés pour l'ensemble de leurs durées ;

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme,

A Pompignan, le 11 juin 2025

Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.

